Wikipedia :

Le **Fichier national des établissements sanitaires et sociaux**, nommé usuellement **FINESS** ou **répertoire FINESS**, a été mis au point et est géré par le [Ministère des Affaires sociales, de la Santé](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ministère_des_Affaires_sociales_et_de_la_Santé_(France)) et [des Droits des femmes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ministère_des_Droits_des_femmes_(France)). Sa création fait suite à la [circulaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Circulaire_(droit)) DAGPB/DOMI o 79-1 du [3](https://fr.wikipedia.org/wiki/3_juillet) [juillet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Juillet_1979) [1979](https://fr.wikipedia.org/wiki/1979).

Ce fichier constitue, au plan national, la référence en matière d’inventaire des structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs; soumis à autorisation préalable en application des dispositions du code de la santé publique ou du code de l’action sociale et des familles.

À tout moment, il doit être possible de connaître avec précision l’équipement existant

En revanche, aucune information de caractère historique n’est gérée dans FINESS. Il n’est donc pas possible à un instant donné de reconstituer l’historique des événements ;

Il contient quatre domaines d’établissements des secteurs public et privé :

1. les établissements sanitaires, qui exercent des activités (de soin, de pharmacie, de laboratoire...) et/ou mettent en œuvre des équipements matériels lourds (IRM, scanner...) : établissements hospitaliers, établissements de soins et de prévention, établissements à caractère sanitaire (laboratoires d’analyse, pharmacies, établissements de transfusion sanguine...);
2. les établissements médico-sociaux, qui exercent des activités sociales de prise en charge de populations atteintes de déficiences ou d'incapacités liées à l'âge, au handicap, à la maladie longue ou chronique ou à la dépendance: établissements pour les personnes âgées, pour les adultes handicapés, pour la jeunesse handicapée;
3. les établissements sociaux, qui exercent uniquement des activités à caractère social: services sociaux concourant à la protection de l’enfance, établissements pour adultes et familles en difficulté;
4. les établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux.

Le répertoire FINESS gère de nombreuses données autour de trois grandes notions :

1. Les **entités juridiques**, qui détiennent un ou plusieurs établissements;
2. Les **établissements**, qui sont les lieux d'implantation géographique des activités exercées, localisés à une adresse;
3. Les **activités** exercées au sein des établissements, qui diffèrent selon le domaine d'activité:
   * activités de soins et équipements matériels lourds;
   * équipements sociaux et médico-sociaux;
   * disciplines d'enseignement

<http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/index.jsp>

A chaque établissement et à chaque entité juridique est attribué un numéro FINESS à 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro du département d'implantation.

Pour indiquer les services offerts, FINESS identifie ceux-ci à l'aide d'un triplet composé des éléments suivants : **Activité/Modalité/Forme** Exemple : Chirurgie cardiaque/ Adulte/Hospitalisation complète

A une entité juridique FINESS est associé un identifiant SIREN et à un établissement un numéro SIRET. Ces numéros attribués par l'INSEE dans le cadre du système national légal d'identification des entreprises et de leurs établissements permettent d'effectuer le lien entre un numéro FINESS et l'identifiant attribué par l'INSEE.

**SIREN** (système d'identification du répertoire des entreprises) : code Insee unique identifiant une entreprise, un organisme ou une association en France. 9 chiffres

**SIRET**: code Insee identifiant un établissement ou une entreprise française. 14 chiffres composé de 2 parties : le numéro SIREN et le NIC (numéro interne de classement).

Par exemple : 732 829 320 00074 correspond au septième établissement de l'entreprise au numéro [SIREN](https://fr.wikipedia.org/wiki/SIREN) 732 829 320.

On appelle **raison sociale** le nom des [sociétés civiles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociétés_civiles), qui doit impérativement figurer dans les statuts de la société. Il faut prendre garde à ne pas confondre avec la « [dénomination sociale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dénomination_sociale) », terme utilisé pour une [société commerciale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Entreprise).